



Déclaration préalable du Sgen-CFDT Picardie au CTSD du jeudi 5 avril 2012

Alors que la circulaire de rentrée vient de paraître, annonçant en préambule l'école du socle commun sans sans que rien dans la suite du texte n'étaye cette nouvelle construction. Même si le mot utilisé est celui de parcours, ce sont bien des voies qui sont organisées au collège.

Ainsi, en rapprochant cette circulaire des documents de préparation de la carte scolaire 2012 le Sgen-CFDT réaffirme son attachement à la réussite de tous les élèves et s'inquiète de la mise à mal des différents dispositifs d'aide aux élèves en difficulté que sont les Segpa, les ULIS et plus largement les zones d'éducation prioritaire.

En effet, les suppressions de postes en collège touchent principalement les zones d'éducation prioritaire : 5 postes supprimés dont 1 en Segpa au collège C.Franck, alors que les besoins y sont criants.

La suppression du poste de PLP aux Segpa des collèges J.Marc Laurent, E.Lucas, du poste de PE en Segpa du collège Millevoeye, à l'ULIS du collège Janvier nous interroge sur l'avenir de ces structures.

Si l'on rapproche ces données des mesures proposées pour le premier degré, c'est l'accueil des élèves en situation de handicap qui semble cible privilégiée de cette carte scolaire. Le Sgen-CFDT rappelle son attachement à un accueil de qualité pour tous dont les structures citées précédemment font partie intégrante. Ce qui n'exclut pas les besoins en formation, l'accompagnement des équipes pédagogiques et des élèves dans les classes ordinaires.

En effet, insérer des élèves souffrant de handicap dans les classes ordinaires est indispensable au savoir vivre ensemble, handicapés ou non. Cette réalité, partagée par le Sgen-CFDT, est pourtant bien souvent difficile à assumer et semée d'embûches pour les équipes.

En effet, alors que l'importance de ce type d'accueil est reconnue par tous, l'aide apportée, tant aux équipes qu'aux élèves concernés, peine à se mettre en place : Au-delà du manque de postes et de la précarité des personnels d'aide, dénoncés à maintes reprises, aucune formation des enseignants leur permettant d'optimiser cet accueil n'est prévue. L'intervention d'un AVS, auxiliaire de vie scolaire, sans formation préalable, relève du cauchemar : une demande effectuée à la rentrée de septembre, entérinée par la MDPH dès octobre, n'est toujours pas effective fin mars ! En attendant, l'équipe gère, comme elle le peut, cet accueil difficile !

Le Sgen-CFDT dénonce d'ailleurs la lourdeur des procédures issues des circulaires départementales concernant les contrats précaires de type CUI. Ceux-ci, concernant la plupart des AVS en place dans les écoles, demandent aux directeurs d'établir un compte-rendu écrit de l'entretien lors de l'embauche, la mise en place d'un entretien lors du renouvellement et l'envoi de l'attestation de compétences.

Le Sgen-CFDT rappelle que le directeur n'est pas l'employeur et refuse que ces nouvelles tâches s'ajoutent aux multiples sollicitations auxquelles ils sont soumis. Ainsi, le Sgen-CFDT souhaite obtenir des précisions quant au recrutement des nouveaux assistants de scolarisation : ASCO dans notre département.